



Séance plénière du Comité consultatif public mixte (CCPM)

24 juin 2003
Washington, DC

Questions à débattre au sujet du plan de travail de la CCE sur la qualité de l'air : Évaluations des enjeux de la qualité de l'air conformément au communiqué final émis par le Conseil de la CCE à l'issue de la session ordinaire de 2002

En juin 2002, le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) a publié, en vertu de l'article 13¹ de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), un rapport intitulé *Les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution*. Ce document renfermait un certain nombre de recommandations formulées par un conseil consultatif non gouvernemental, qui avaient pour objet de permettre la pleine réalisation des avantages environnementaux et économiques d'un marché nord-américain de l'électricité en évolution. À la lumière de ces recommandations, le Conseil de la CCE (les trois ministres de l'Environnement, ou des représentants de niveau équivalent, de l'Amérique du Nord) est convenu, dans son communiqué final émis à l'issue de la session ordinaire de 2002, d'un certain nombre de priorités qui font toutes partie du plan de travail annuel de la CCE pour 2003. Dans la section de ce plan de travail intitulée « Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord », la CCE a inclus trois nouvelles mesures relevées dans le communiqué du Conseil qui, en tant que telles, peuvent être considérées comme de nouvelles activités de suivi des recommandations du rapport sur l'électricité et l'environnement publié en vertu de l'article 13 de l'ANACDE. En conséquence, la présente séance offre une importante occasion d'examiner publiquement la portée des évaluations qui pourraient être entreprises dans le cadre des nouvelles activités de la CCE dans ces trois domaines.

Voici les trois domaines d'activité sur lesquels les participants à la séance plénière du CCPM sont invités à se pencher. Ces domaines concernent les études comparatives des systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord, la comparabilité des normes environnementales applicables aux centrales électriques et l'évolution des systèmes d'échange de droits d'émission. Le CCPM a entrepris de recueillir les observations du public au sujet de ces domaines d'activité en prévision des travaux que la CCE s'apprête à mener à cet égard dans le cadre de son projet sur la qualité de l'air.

¹ **Paragraphe 13(1) de l'ANACDE:** Le Secrétariat pourra établir un rapport à l'intention du Conseil sur toute question relevant du programme annuel. Si le Secrétariat souhaite établir un rapport sur d'autres questions environnementales liées aux activités coopératives prévues par le présent accord, il en donnera notification au Conseil et il pourra aller de l'avant, à moins que dans les 30 jours suivant cette notification, le Conseil s'oppose, par un vote des deux tiers, à l'établissement du rapport. Lesdites autres questions environnementales ne devront pas se rapporter au point de savoir si une Partie a omis d'assurer l'application de ses lois et réglementations environnementales. Lorsque le Secrétariat n'a pas les compétences voulues relativement à la question à l'étude, il fera appel à un ou plusieurs experts indépendants dont l'expérience est reconnue, et qui l'aideront dans l'établissement du rapport.

Voici également des exemples de questions concernant le type et la portée des enjeux qui pourraient être examinés dans chaque domaine. Le CCPM présente ces questions à titre d'exemples afin de susciter un dialogue initial entre les membres du CCPM et le public; elles ne couvrent certainement pas tous les sujets d'intérêt possibles dans ces domaines et elles ne marquent pas non plus une préférence quelconque pour un thème de discussion particulier. Le CCPM accueillera avec un grand intérêt les réflexions et les nouvelles idées qui émergeront du débat public et qui pourraient élargir les thèmes suggérés, les approfondir ou concerner d'autres thèmes.

Activités inscrites dans le plan de travail 2003 de la CCE

1. Une étude comparative des normes, de la réglementation, de la planification et de l'application des lois relatives à la qualité de l'air aux paliers national, étatique, provincial et municipal des trois pays, en se fondant sur les recherches et les travaux réalisés par la CCE sur les systèmes de gestion de la qualité de l'air.

Quels aspects de la tâche du gouvernement dans l'établissement d'objectifs en matière de qualité de l'air devraient être inclus dans une étude comparative?

- Processus et échéancier de mise en œuvre pour atteindre les objectifs en matière de qualité de l'air?
- Processus pour établir des objectifs de réduction?
- Degré de modélisation et autres exigences relatives au soutien technique?
- Transparence et disponibilité de la documentation technique utilisée dans l'établissement des objectifs en matière de qualité de l'air?
- Autres?

Une étude comparative devrait-elle inclure des questions relatives à l'évaluation des objectifs de réduction?

- Rôle des exigences en matière d'évaluation économique?
- Rôle de l'évaluation des risques?
- Ampleur des recours légaux disponibles en cas d'objectifs inadéquats?
- Types et ampleur des processus de participation de multiples intervenants et du public?
- Autres?

Quels aspects de la mise en œuvre des programmes devraient être inclus dans une étude comparative?

- Rôle des règlements?
- Conditions des permis, transparence et caractère exécutoire?
- Rôle des programmes d'application volontaire?
- Utilisation des mécanismes du marché?
- Ampleur des programmes de vérification et d'application?
- Autres?

L'examen de la façon dont les programmes permettent d'évaluer les résultats devrait-il faire partie d'une étude comparative?

- Vérifications de la qualité et calendriers de mise à jour des inventaires des émissions?
- Ampleur des réseaux de surveillance de la qualité de l'air ambiant?

- Présentation de rapports au public au sujet des tendances en matière de pollution, des émissions et d'autres indicateurs d'état?
- Autres?

2. Une enquête destinée à recueillir de l'information sur la comparabilité des normes environnementales nord-américaines régissant la construction et l'exploitation des centrales électriques.

- L'enquête devrait-elle inclure une comparaison des conditions des permis d'exploitation délivrés par les différentes autorités?
- L'enquête devrait-elle inclure une comparaison des limites d'émission imposées pour les polluants atmosphériques courants (p. ex., oxydes d'azote, dioxyde de soufre, particules)?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen des exigences concernant les émissions de substances toxiques (p. ex., mercure et autres métaux lourds)?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen des exigences en matière de participation du public pour le choix des sites et la construction de nouvelles centrales électriques et pour l'exécution de modifications importantes dans les centrales existantes?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen des programmes d'application relatifs aux conditions des permis d'exploitation et à d'autres exigences environnementales applicables aux centrales électriques?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen de questions environnementales qui ne concernent pas l'air, telles les exigences environnementales applicables à l'eau de refroidissement dans les centrales alimentées avec des combustibles fossiles?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen des exigences environnementales applicables aux génératrices qui ne sont pas alimentées par des combustibles fossiles?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen des exigences environnementales applicables à l'infrastructure de soutien des nouvelles centrales électriques, telles les nouvelles lignes de transport nécessaires pour l'interconnexion avec les nouvelles centrales?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen des exigences en matière de rapport sur les questions environnementales concernant les centrales électriques, ainsi qu'un examen de l'accès du public à cette information environnementale?
- L'enquête devrait-elle inclure un examen des exigences en matière de surveillance des émissions applicables aux centrales électriques?
- Autres?

3. Le relevé, l'étude et le traitement de questions concernant les obstacles, les défis, les possibilités et les principes qui favorisent ou entravent l'évolution des systèmes d'échange de droits d'émission.

- Quelles sont les questions concernant les obstacles, les défis, les possibilités et les principes relatifs à l'échange de droits d'émission?
- Peut-on tirer des enseignements des expériences (succès ou échecs) acquises dans les programmes d'échange qui ont déjà existé? Si oui, quels pourraient être ces enseignements?
- Une étude de l'ampleur et de la qualité de l'information fournie par les inventaires des émissions atmosphériques est-elle nécessaire?

- Quelles questions concernant l'intégrité environnementale des programmes d'échange de droits d'émission convient-il d'inclure?
- Quels types de mesures de transparence pourrait-on envisager pour que le public ait confiance dans les programmes d'échange de droits d'émission?
- Quels aspects de l'établissement des objectifs de réduction et des méthodes d'allocation convient-il d'inclure?
- Quels éléments relatifs aux mesures, à la surveillance, à la vérification et à la production de rapports devrait-on prendre en considération (p. ex., surveillance *in situ* ou calcul des émissions, systèmes de suivi des échanges, transparence des rapports pour le public, etc.)?
- Quelles sont les questions concernant l'observation et l'application des règles gouvernant les échanges de droits d'émission?
- Autres?